



*SOS Petits Princes Association – Rencontre avec Mme Rossignol. 19 Janvier 2015
– Propositions pour une meilleure rencontre entre les familles SOS PP et les
services de la Protection de l'Enfance.*

Dès sa création, SOS PP s'est proposé d'accompagner les familles, avec l'implication de familles elles-mêmes utilisatrices de l'association, dans la ligne des groupes « help-self ».

Elle se déclare « avec les familles » sans pour autant être contre les services. L'association développe donc des stratégies qui lui permettent d'être avec les familles ET avec les services, l'objectif étant de s'effacer dès lors que services et familles sont en capacité de créer une alliance autour de recherches d'actions qui répondent aux besoins des enfants. Chaque fois que c'est possible et nécessaire, SOS PP se propose comme tiers entre Famille et services. Les besoins de sécurité, de permanences et d'attachements des enfants guident l'association.

Avertissement : Les propositions de travail et les constats proposés dans cette note sont relatifs aux familles qui font appel à SOS PP. Certaines autres nous déclareront plus tard qu'elles craignent de se faire « mal voir » si elles consultent l'association.

La rencontre des familles avec les agents la Protection de l'Enfance est bien entendu empreinte de subjectivité. Le vécu des uns et des autres n'est pas un sujet de travail. C'est bien souvent là que l'accompagnement de l'association sera nécessaire.

- Lors de mesures d'OPP¹, les familles souhaitent que le recours aux **TDC**² soit systématiquement exploré.
- L'analyse des besoins des enfants et des familles mérite des explorations fouillées investiguées par plusieurs personnes. Il semble que l'auto-référencement de quelques TS³ peut en certaines occasions bloquer le processus de rencontre parents/TS. Les différences culturelles pourraient bien se transformer en concept de « danger ». Y parer nécessiterait l'exercice d'une plus grande **tiarcité**⁴ entre professionnels, familles et SOS PP, avant que les démons du placement au nom de la sécurité des enfants ne surgissent dans les rencontres. Les familles visées sont bien évidemment démunies sur les concepts utilisés par les professionnels. Elles sont donc sur la défensive.

¹ Ordonnance Provisoire de Placement

² Tiers digne de confiance

³ Travailleur social

⁴ Regard posé par une personne extérieure. Position qui permet de débusquer l'obstacle à la communication.

- Les instants qui suivent le signalement sont des moments difficiles. Les familles (hors les situations de maltraitances avérées) sont parfois dans l'incompréhension. Dans le cadre de référence familiale qu'elles connaissent, elles peinent à comprendre qu'elles auraient tout faux au point qu'une sanction immédiate leur retire le droit de garde. De plus, une fois la famille suspecte, le doute plane également sur la famille élargie, ce qui semblerait expliquer le non-recours au TDC.
- Dans cet épisode, il est demandé aux familles de quoi elles ont besoin. En état de choc, elles répondent souvent qu'elles n'ont besoin de rien (Demander serait un *aveu d'incompétence* ?). Leurs réponses négatives semblent se graver dans le dossier. Souvent, elles ne sont plus entendues ni accompagnées par la suite. Nous y voyons là une des motivations du recours à SOS PP. Il est en effet exceptionnel que des familles auteures de malversations, mauvais traitements condamnables, nous sollicitent.
- La prise de conscience du besoin des parents est en soi un accompagnement qui demande une empathie particulière et un doigté professionnalisé.
- Plusieurs familles nous ont contactés après placement des enfants parce qu'elles se sentent écartées des processus de décisions et des rencontres avec le lieu de placement. Il serait intéressant, en certaines situations, qu'un référent soit désigné pour les enfants, et qu'un autre (d'un service différent) puisse intervenir en soutien des parents. Le cumul de deux positions par un seul professionnel nécessite expériences et formations, permanence et disponibilité, une capacité extraordinaire d'être à l'écoute d'émotions qui peuvent s'opposer. Il n'est pas rare que les familles ressentent ce professionnel unique comme ayant choisi le parti des enfants, contre les parents.
- En de nombreux cas, les familles ne retrouvent pas leurs propos dans la note que le professionnel adresse au JE. D'autres nous confient devoir se déclarer en accord avec le TS pour éviter des « sentences » plus fortes.
- La recherche action de 1995, menée par le Conseil Supérieur de l'Action sociale, montre que la mobilisation des familles pour inventorier compétences et dysfonctionnements permet une fermeture des dossiers assez rapidement. Cela nécessite un déplacement des postures professionnelles des TS qui se mettent au service des familles pour qu'elles exercent de nouvelles compétences.
- La « photo » de famille dont dispose le JE⁵ est souvent figée par le rapport rédigé par des professionnels à un instant « T ». Les familles se sentent en difficulté lorsque l'image faite d'elles n'est pas assez dynamique. Il conviendrait de donner aux familles la possibilité d'apporter des éléments qui puissent changer cette image. C'est une des places que se propose d'occuper SOS PP par un accompagnement à l'écrit.

⁵ Juge des Enfants

- Dans son volet formation, SOS PP organise depuis plusieurs années des rencontres (10 par an) parents-professionnels. (cfr, site SOS PP/publication/ Juillet) Lors de celles-ci, des familles accueillent des professionnels AEMO⁶-ASE-TE-LRPE.... Les débats sont centrés sur des thématiques proposées par les familles. Les participants sont invités à laisser leurs costumes professionnels dans le couloir. Dans ce cercle, se retrouvent des citoyens qui réfléchissent ensemble et se demandent comment les uns et les autres peuvent s'assister pour augmenter l'exercice de la citoyenneté de l'autre. Le « PPCD⁷ » de ces rencontres est l'humanité qui régit nos rapports et auquel chacun contribue avec ses moyens. Les professionnels rencontrés dans ces réunions s'y sentent comme en formation et déclarent apprendre des parents qui, à leur tour, s'en sentent nourris.
- L'association se sent en concordance avec les principes de la clinique de concertation, tel que présenté par le site www.concertation.net
- Les **CTT**⁸, issues du schéma départemental, sont des lieux de croisement de regards qui exercent la tiercité circulante indispensable à l'exercice de la relation d'aide.
- En quelques occasions, il est précieux d'offrir à l'ensemble des intervenants, et ce, y compris le JE, de se rassembler autour de la famille pour élaborer avec elle des stratégies de changements qui pourraient faire l'économie d'un placement.
- La thématique de changement qui devrait être développée dans les services AEMO et suivi de placement ASE pourrait utilement s'articuler autour de la « contenance dans tous ses états ». Une approche qui s'impose aux TS à chaque étape de sa pratique. Parce que jeunes, parce que très mobiles, les TS sont confrontés à des situations familiales qui génèrent inquiétude, stress... Les équipes nécessitent un encadrement technique qui sache s'aventurer sur le terrain des « résonances » entre drames signalés et mésaventures personnelles du TS, processus qui nécessitent l'exercice d'une saine tiercité à l'intérieur des équipes.
- Les familles se disent souvent en difficultés dans les relations qu'elles aimeraient avoir avec les lieux de placements (AF et/ou institutions). Le choc des cultures est parfois assourdissant, les familles se sentent écartées des questions d'habillements, des valeurs éducatives défendues. Cette rencontre est parfois source d'éloignement entre parents et enfants.
- En raison du stress qu'elles connaissent dans un premier contact avec les professionnels, les familles demandent à ce que le langage utilisé soit moins « professionnel » (sigles, usage de concepts psychologiques...).

⁶ Action Educative en Milieu Ouvert

⁷ Plus petit commun dénominateur

⁸ Commission Technique Territoriale

- Le **PPE**⁹ est vécu positivement par les familles s'il n'est pas écrit et figé à l'avance. Celles que SOS PP accompagnent dans cette démarche s'y montrent actives.
- Les professionnels mettent longtemps à travailler avec le vécu des gens. Ils argumentent et décident à partir de ce qu'ils considèrent, souvent à juste titre, comme étant objectif. Ils laissent alors les parents dans une grande incompréhension, coincés dans la « légitimité » des valeurs familiales. Dans ces cas, l'intervention d'un tiers s'avère nécessaire.
- Dans les premières rencontres, les familles se sentent souvent infantilisées. L'émotion qui les envahit accentue cette impression de fragilité, que le professionnel pourrait combler au départ par une « générosité » ou une recherche de sécurité. Ces familles subissent consignes et « ordres », qu'elles reçoivent en cette occasion parfois par de très jeunes professionnels.
- Le « ressenti » d'incompatibilité, très subjectif, fait souvent obstacle dans la rencontre professionnels/familles qui fréquentent SOS PP.
- Nous constatons que trop peu d'énergie est consacrée à expliquer aux parents le jugement qui permettraient de comprendre la nécessité de protéger l'enfant par un écartement de sa famille. Le temps de « métabolisation » du jugement nécessiterait un accompagnement plus patient, plus pédagogique et dans cette attitude que les systémiciens nomment la « position basse ».
- Un travail de « fellow up » et une étude des parcours des familles accompagnées par SOS PP dans les services de Protection de l'Enfance pourraient utilement mettre en lumière les contributions concrètes qu'apportent les formations en cours d'exercice. Elles limitent le recours au placement et peuvent en raccourcir la durée.
- Le thème de la « contenance dans toutes ses états » (DU Lille - Dr JB Andrieu) est centrale. Accueillir l'ensemble des émotions des familles et des professionnels permettra de sortir le professionnel des « systèmes déficients », qu'à son insu il insuffle dans les préconisations qu'il formule au TE. Processus à la fois très humain et lourd de conséquences pour les familles.
- La mise en œuvre du volet prévention de SOS PP, en lien avec PASEO et HOME START, éclairera les pratiques de l'accompagnement des familles déclarées insécurisantes.
- A l'instar de la représentation des familles lors de votre consultation ce 19 janvier 15, les pères sont très souvent absents de ces rencontres. Cette réalité questionne les modalités de prise de contact. « Je l'ai convoqué 3 X, il n'est jamais venu, il n'est pas mobilisable »

⁹ Projet Pour l'Enfant

- Cette dernière question interroge jusqu'où les services peuvent, doivent aller pour rencontrer les familles.
- A défaut de désigner un référent pour l'enfant et un TS qui soutient les parents, au moment du placement il serait bon d'autoriser une double mesure qui permettrait aux AEMO d'accompagner la « parentalité » pour conduire les parents vers une collaboration avec l'équipe ASE.

A ces propositions et réflexions régulièrement menées dans les groupes de travail parents/professionnels et pour répondre à la question de Mme Rossignol qui nous interroge sur nos besoins il convient d'ajouter :

- L'association devrait pouvoir augmenter son équipe de **parents relais**. Cela permettrait de répondre aux demandes de parents qu'aujourd'hui nous ne pouvons rencontrer faute de moyens. Ils ont besoin de formation.
- Ces **formations de parents relais** nécessitent d'augmenter nos collaborations avec des professionnels de la thérapie familiale et de la psychothérapie.
- Les parents relais ont besoin de **supervision**.
- Les Unités Territoriales (UT) devraient pouvoir rencontrer des **parents relais de référence**.
- Les familles et parents relais doivent pouvoir s'appuyer sur des **permanents** (Professionnels expérimentés dans le travail éducatif et social). Ils peuvent actualiser les informations nécessaires aux parents relais. (Texte de réflexion, réglementations, lois...)
- Des lieux de ressources et d'accueil dans les territoires sont nécessaires pour accueillir les familles. Actuellement 2 lieux sont identifiés. L'un à Wambrechies et l'autre à Valenciennes.
- Il conviendrait de développer les ateliers et groupes de paroles destinés aux familles.
- Les familles ont également besoins d'un accompagnement à la rédaction d'écrits à destination des TS, des TE et avocats... Des **ateliers d'écriture** peuvent soutenir l'expression des parents. Un soutien qui contribue à (ré)-inscrire quelques familles dans la dignité.
- Dans le **volet prévention** (PASEO) le recrutement, la formation et l'accompagnement de bénévoles.
- ...

L'association SOS PP vous remercie de votre invitation et se tient disponible pour approfondir ces réflexions et propositions.